

## ECHANGE ET MARCHE : QUELLE REPRESENTATION ?

Arnaud Diemer

GRESE Paris 1, HERMES-OMI Reims

En l'espace de plusieurs décennies, le marché est devenu le symbole et l'enjeu de l'organisation de nos sociétés. L'économie ne serait plus définie comme la « *Science des richesses* » (Rossi, 1841) ou la « *Science des échanges* » (Bastiat, 1863), mais comme la « *Science des marchés* » (Buchanan, 1975). Le marché et ses lois, attracteurs « étranges » dans l'espace économique, auraient ainsi pris l'ascendant sur l'échange et ses grands principes. Cette vision moderne de la science économique contraste quelque peu avec la période durant laquelle l'économie politique était suspectée d'entretenir des liens obscurs avec la philosophie du XVIII<sup>ème</sup> siècle et le courant idéologue mené par Destutt de Tracy. La société était alors « *purement et uniquement* [définie comme] *une série continue d'échanges* » (1823, p. 68). Si l'échange est un phénomène attesté dans toutes les sociétés humaines, si tout marché suppose un échange, tout échange ne passe pas par le marché (Mauss, 1991). Ce simple constat tend à rendre compte de la complexité des liens qui unissent le marché à l'échange. Dans le même temps, il soulève quelques difficultés lorsque l'on souhaite se donner une représentation commune ou distincte des deux concepts.

Le texte qui suit, se propose d'aborder la question de la représentation du marché et de l'échange en insistant sur les trois points suivants. Premièrement, nous rappellerons que tout au long des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, le principe de l'échange est synonyme de gains pour tous ceux qui participent à l'échange (Adam Smith parle de Richesse des Nations). La théorie de l'échange règne sans partage sur l'Economie politique. Le marché, sommairement défini comme le lieu de rencontre entre des acheteurs et des vendeurs, renvoie quant à lui aux foires et aux marchés. En proposant d'aller observer le phénomène de la valeur d'échange là où il produit, en l'occurrence sur le marché, Léon Walras (1874) va engager l'économie politique dans une véritable révolution scientifique. Si la théorie de l'échange constitue la clé d'entrée de son programme, le marché et la concurrence s'imposeront rapidement comme les fondements de la science économique. Deuxièmement, nous préciserons que le marché deviendra tout au long du XX siècle, le symbole et l'enjeu de l'organisation de nos sociétés. Rarement défini<sup>1</sup>, il deviendra progressivement un concept abstrait, épousant les contours de la science. Toute science ayant besoin d'un langage, on abandonnera irrémédiablement celui de l'échange (associé aux relations bilatérales, à la division du travail, aux relations de proximité) pour celui du marché (identifié par des lois ou grands principes<sup>2</sup>). Le marché est ainsi rattaché à des conditions d'existence (droits de propriété, valeur-prix, loi de l'offre et la demande, numéraire) et d'efficacité (coûts de transaction, information, régulation). Troisièmement, nous montrerons que si le marché puise sa force dans des conceptions (le marché est à la fois un lieu de rencontres, un système d'échanges, un processus historique dans lequel sont ancrées les relations marchandes, un mécanisme d'échanges basés sur un système de prix, un mécanisme d'échanges basés sur la circulation du surplus, un ensemble de relations contractuelles) qui mettent son efficacité au cœur de leur analyse, un certain nombre d'économistes (Arrow, Coase, Williamson...) ont replacé le marché au cœur des échanges. Le marché serait ainsi un mode d'organisation, au même titre que l'organisation interne (l'entreprise) ou les formes hybrides à la Williamson. Cette approche moderne laisserait entendre que la science économique serait revenue à une conception beaucoup plus large des modes de coordination des individus, c'est-à-dire à une véritable théorie de l'échange « unifiée ».

---

<sup>1</sup> Nous renvoyons ici les lecteurs à l'ouvrage de Gérard Debreu (1959), « *Theory of Value* », qui ne propose aucune clé d'entrée au mot marché. L'auteur se contente de définir les notions de marchandises et de prix (auxquelles le marché se trouve implicitement rattacher).

<sup>2</sup> On note ainsi que la valeur d'échange disparaît au profit d'une théorie de la valeur, que la monnaie passe de l'état de fluide ou de lubrifiant des échanges à celui de numéraire, d'étalon de mesure...

## I. DE L'ÉCHANGE AUX MARCHES

De 1776, année marquée par la parution des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* d'Adam Smith, à 1900, date de la publication du *Nouveau Dictionnaire d'économie politique* de Say et Chailley (c'est également l'année de la parution de la 4<sup>ème</sup> édition des *Eléments d'économie politique pure* de Léon Walras), le principe et la théorie de l'échange règnent sans partage sur l'Économie politique. Le marché est sommairement défini comme le lieu de rencontre entre des acheteurs et des vendeurs de marchandises. Si les bases de l'Économie politique sont enfin posées, une révolution « marginaliste » est cependant en marche. La valeur d'échange se produisant sur un marché (Walras, 1873), les économistes vont centrer leurs travaux sur cette organisation des échanges sans pour autant la définir précisément. L'échange se vide progressivement de son contenu, il renvoie à d'autres notions : le commerce, les débouchés, la liberté des échanges (Liesse, Sumner, 1900).

### A. Le principe de l'échange

Le *Dictionnaire d'économie politique* de Coquelin et Guillaumin (1854) constitue au XIX<sup>ème</sup> siècle, la référence incontournable pour tout intellectuel sensible aux questions économiques. Le langage de cette nouvelle discipline que l'on baptise Économie politique doit être stabilisé, et chacun souhaite apporter sa contribution (Bastiat, Baudrillard, Blanqui, Block, Chevalier, Courcelle-Seneuil, Dunoyer, Dupuit, Molinari... participeront à la rédaction du dictionnaire). A la rubrique « Echange », Coquelin (1854) souligne que les sociétés humaines ont été originellement organisées selon le *principe de la communauté*. La communauté repose sur le travail en commun et le partage des fruits de ce travail (la chasse effectuée par certaines tribus). Ce serait la forme la plus élémentaire des sociétés humaines. L'extension de la sphère de l'action humaine aurait cependant entraîné la disparition (puis la réapparition accidentelle) de la communauté et l'émergence d'un nouveau système dans lequel les hommes se partagent les divers travaux que les besoins croissants ont fait naître. La production n'est plus commune : chacun adopte le genre de travail qui lui convient, et s'y adonne précisément (logique de spécialisation). Dans ce nouveau système, les hommes ne renoncent pas à la société et aux liens sociaux, au contraire, ils y attachent une certaine importance. Cependant leur association revêt une forme multiple : les hommes se partagent les emplois d'une production devenue plus complexe, puis ils s'échangent entre eux les résultats de leurs travaux qui se complètent les uns aux autres. Au système de la communauté, succéderait le *système de l'échange des produits*. Tous les philosophes, économistes et historiens sont unanimes. L'adoption de ce système serait la véritable source de la grandeur et de la puissance des hommes : « *On peut dire que la séparation des travaux est un habile emploi des forces de l'homme, qu'elle accroît en conséquence les produits de la société, c'est-à-dire sa puissance et ses jouissances, mais qu'elle ôte quelque chose à la capacité de chaque homme pris individuellement. La production ne peut avoir lieu sans échange* » (J-B Say, 1817, tome I, p. 76). La société serait purement et simplement une série continue d'échanges avantageux pour les deux contractants. Ces échanges reposent sur des « *conventions expresses* »<sup>3</sup> formulées par le langage. Les hommes sont en effet capables de décomposer leurs idées afin de les généraliser, de les abstraire, de les exprimer séparément, en détail et sous la forme d'une proposition. Cette suite continue d'échanges aurait trois avantages : le concours des forces, l'accroissement et la conservation des lumières, la division du travail<sup>4</sup>. Destutt de Tracy (1823) précise que les économistes ont tous attaché

<sup>3</sup> Les hommes ne pourraient pas vivre ensemble, si par une convention formelle ou tacite, ils ne se promettaient pas réciproquement sûreté : « *Cette convention formelle est un véritable échange. Chacun renonce à une certaine manière d'employer ses forces, et reçoit en retour le même sacrifice de la part de tous les autres. Une fois la sécurité établie par ce moyen, les hommes ont entre eux une multitude de relations qui viennent toutes se ranger sous une des trois classes suivantes. Elles consistent ou à rendre des services pour recevoir un salaire, ou à troquer une marchandise quelconque contre une autre, ou à exécuter quelque ouvrage en commun. Dans les deux premiers cas, l'échange est manifeste ; dans le troisième il n'est pas moins réel* » (Tracy, 1823, p. 69)

<sup>4</sup> « *Premièrement, le travail plusieurs hommes réunis est plus fructueux que celui de ces mêmes hommes agissant séparément... Secondement, nos connaissances sont nos plus précieuses acquisitions, puisque ce sont elles qui dirigent l'emploi de nos forces et le rendent plus fructueux, à mesure qu'elles sont plus saines et plus étendues... Troisièmement, et ceci mérite notre attention, quand plusieurs hommes travaillent réciproquement les uns pour les autres, chacun peut se livrer exclusivement à l'occupation par laquelle il a le plus d'avantages, soit par ses dispositions naturelles, soit par le hasard des circonstances ; et ainsi il y réussira mieux... C'est là ce que l'on appelle la division du travail* » (1823, p 79).

une certaine importance à la division du travail – c'est la « *conséquence nécessaire, quoique lente et graduelle, d'un certain penchant naturel à tous les hommes qui ne se posent pas des vues d'utilité aussi étendues : c'est le penchant qui les porte à trafiquer, à faire des trocs et des échanges d'une chose pour une autre* » (Smith, 1776, livre I, chap II) – et négligé les deux premiers avantages de l'échange. Skarbek<sup>5</sup> (1829) soulignera quant à lui que la pratique de l'échange est subordonnée à trois conditions essentielles : 1° l'appropriation des choses « *C'est l'existence de ce droit [de propriété] qui forme la première condition indispensable à l'introduction et à l'existence de l'échange, car si toutes les valeurs étaient communes à tous les hommes, s'ils avaient tous le même droit d'en jouir, et que personne ne pût exclure de leur possession et de leur jouissance qui que ce fût, il n'y aurait pas d'échange* » (livre II, chap 4) 2° leur transmissibilité, « *les valeurs mêmes les plus précieuses pour l'homme ne sont point susceptibles de devenir des objets d'échange, si elles ne sont point transmissibles, si elles n'ont point la propriété de pouvoir passer par droit de propriété d'un homme à un autre* » (ibid) et 3° leur diversité, « *Il faut donc nécessairement qu'il y ait diversité de choses échangeables, que les hommes possèdent des valeurs diverse, pour que l'échange puisse s'établir entre eux* ». La pratique de l'échange se propagera dans une société qui garantie la propriété (l'échange est ainsi bornée par certains événements : le vol, la guerre, la violence...) et la liberté (les Associations pour la liberté des échanges sont créées à Bordeaux, Paris et Marseille en 1846, elles insistent sur le fait que l'échange est un « *droit naturel comme la propriété* »<sup>6</sup>).

Ce passage du principe de la communauté au principe de l'échange ne s'est toutefois pas fait en un seul jour. Dans un premier temps, la communauté subsistait pour la majeure partie de la production et de la consommation (tribus sauvages) : c'est le cas de la chasse, de la pêche, de la guerre... La richesse est commune et repose sur le travail collectif. L'échange apparaissait dans quelques activités accessoires (vente d'un arc, vente d'une peau de bête...). Grâce à ces échanges particuliers, les hommes se seraient familiarisés à la division du travail. Dans un second temps, le système de l'échange embrasse tous les produits secondaires, la production devient plus variée. L'échange s'étend par degrés à mesure que la société progresse : « *Partout où il est possible d'observer des peuples au moment où ils commencent à sortir de la barbarie, on a vu que les hommes se livraient en commun à la culture de la terre ; que les produits en étaient déposés dans les magasins publics, et que chaque famille en recevaient à raison de ses besoins* » (Comte, 1834, tome I, p. 144). Ainsi ce qui détermine les hommes à troquer et à échanger, repose sur une vue claire et précise des avantages (absolus selon Smith ou comparés selon Ricardo). Tout le monde est capable de saisir la portée de cette idée : du sauvage qui échange le superflu, aux sociétés humaines qui échangent la production totale. L'échange et la division du travail qui en découle, créent entre les hommes des rapports à la fois complexes (liés à l'accroissement de la production et par la suite au monde industriel) et denses (forme d'interdépendance). L'échange ne se limite plus au cercle de la tribu ou d'un Etat ; les liens de proximité (village, famille) font place à des liens plus distants (intermédiation du marchand et du banquier). La monnaie (notamment sa fonction de transaction) occupe une place importante, c'est une condition nécessaire de l'extension de la pratique des échanges.

Si le principe de l'échange constitue la pierre de touche de l'Economie politique, il convient de souligner deux évolutions importantes introduites dans le dernier quart du XIX siècle. **La première** renvoie au *Nouveau Dictionnaire d'Economie Politique* de Léon Say et Chailley (1900). Très imprégné des idées de Jean-Baptiste Say, ce nouveau dictionnaire scinde l'échange en trois clés

---

<sup>5</sup> Le Comte Frédéric Skarbek, économiste et littérateur polonais, est né en 1792. Il commença ses études à Varsovie et les termina à Paris en 1809. En 1811, il obtint la Chaire des sciences économiques et administratives à l'Université de Varsovie. Les travaux de Skarbek ont été largement commentés tout au long du XIX siècle. Son ouvrage « Sur le revenu public » a été traduit par Ganilh. Son principal ouvrage « *Principes élémentaires de l'économie nationale* » (1820) - rédigé en polonais, puis refondu et traduit en français sous le titre « *Théories des richesses sociales* » (1829) - a fait l'objet d'un compte rendu dans le Dictionnaire d'économie politique de Coquelin (1854) et d'une critique de Karl Marx (Manuscrit de 1844, Troisième manuscrit, « *Signification des besoins humains dans le régime de la propriété privée et sous le socialisme* », XXVI).

<sup>6</sup> Discours de Bastiat lors de la fondation de l'Association pour la liberté des échanges de Bordeaux. L'association de Bordeaux compte parmi ses membres (M.M Duffour, Dubergier, Duchon-Doris, Princeteau, Fonfrède, Brunet, Dupin), celle de Paris (M.M Anisson-Dupéron, Bastiat, Blanqui, Chevalier, Coquelin, Faucher, Joseph Garnier, Guillaumin, Horace Say, Wolowski...

d'entrée : le commerce<sup>7</sup>, les débouchés, le libre échange. Clément Juglar (1900, p. 454) part du sens étymologique du mot commerce « *Cum merce* », c'est-à-dire avec récompense et avantage (ou « *Commutatio mercium* ») et rappelle que l'échange est à l'origine du commerce : « *le commerce comprend l'échange des produits matériels et immatériels* ». Cet échange prendrait les formes les plus variables selon les degrés de civilisation. Dans les sociétés primitives, le troc constituerait le premier degré de l'échange : ce serait la simple livraison d'un produit contre un autre. Le troc est un échange imparfait car la valeur des objets ne serait déterminée que par le désir ou le besoin (on ne cherche pas à la mesurer). Après quelques tâtonnements (utilisation de coquillages pour assurer une forme déterminée d'échange), les métaux précieux ont été introduits afin d'obtenir une certaine précision dans les échanges. La vente peut se faire au comptant (échange d'un produit contre de l'or et de l'argent d'un poids et d'un titre connus) mais également à terme (échange de promesses). Les mouvements d'échanges sont par ailleurs très variables : les industriels et les commerçants peuvent fabriquer ou placer leurs produits tantôt sur le marché interne, tantôt sur le marché extérieur. Les affaires sont ainsi dictées par « le placement » du produit, en d'autres termes, les débouchés.

André Liesse (1900, p. 666) précise qu'en science économique l'idée de débouché est inséparable des idées d'échange et de la division du travail : « *Au sens économique du mot, il y a débouchés pour des produits ou des services... toutes les fois que ces produits ou services répondent à des besoins nés ou à naître prochainement chez des individus qui peuvent actuellement ou pourront bientôt satisfaire ces besoins par l'échange* ». La division du travail, qui croît avec les débouchés, rend l'homme de plus en plus dépendant de l'activité de ses congénères. Afin de satisfaire ses besoins, c'est-à-dire consommer (le fait qui constitue le débouché est donc la consommation), l'homme doit procéder à des échanges dans une société où règne la liberté commerciale. Ainsi pour qu'il y ait échange, il faut nécessairement que les coéchangistes puissent s'offrir mutuellement des produits ou des services. Liesse renvoie ses lecteurs à la théorie des débouchés de Say, et plus précisément au chapitre XV, intitulé « Les débouchés » du livre 1<sup>er</sup> du *Traité d'économie politique*. Etudiant les conditions économiques de l'échange et celles de la consommation, J-B Say souligne que tout consommateur est en définitive un producteur, attendu que les produits s'échangent contre des produits : « *Le producteur qui croirait que ses consommateurs se composent, outre ceux qui produisent de leur côté, de beaucoup d'autres classes qui ne produisent pas matériellement, comme des fonctionnaires publics, des médecins, des gens de loi, des prêtres, etc., et qui de là tirerait cette induction, qu'il y a des débouchés autres que ceux que présentent les personnes qui produisent elles-mêmes ; le producteur, dis-je, qui raisonnerait ainsi, prouverait qu'il s'attache aux apparences, et ne pénètre pas le fond des choses. En effet, un prêtre va chez un marchand pour y acheter une étole ou un surplis. La valeur qu'il y porte est sous la forme d'une somme d'argent : de qui la tient-il ? D'un percepteur qui l'avait levée sur un contribuable. De qui le contribuable la tenait-il ? Elle avait été produite par lui. C'est cette valeur produite, échangée d'abord contre des écus, puis donnée à un prêtre, qui a permis à celui-ci d'aller faire son achat. Le prêtre a été substitué au producteur ; et le producteur, sans cela, aurait pu acheter pour lui-même, avec la valeur de son produit, non pas une étole ou un surplis, mais tout autre produit plus utile. La consommation qui a été faite du produit appelé surplis a eu lieu aux dépens d'une autre consommation. De toute manière, l'achat d'un produit ne peut être fait qu'avec la valeur d'un autre* »<sup>8</sup>. La circulation des marchandises et des monnaies devient finalement avantageuse dans un

---

<sup>7</sup> Jean-Baptiste Say considérait que le commerce était une chose différente de l'échange. Parce qu'il donne un produit (ce qui n'est pas le cas de l'échange), le commerce ne serait, selon lui, qu'une des formes de l'industrie. Contrairement à l'échange, la production est une activité plus noble et créatrice de richesses.

<sup>8</sup> J-B Say tire quatre conséquences de ce principe : « *La première conséquence qu'on peut tirer de cette importante vérité, c'est que, dans tout état, plus les producteurs sont nombreux et les productions multipliées, et plus les débouchés sont faciles, variés et vastes... La seconde conséquence du même principe c'est que chacun est intéressé à la prospérité de tous, et que la prospérité d'un genre d'industrie est favorable à la prospérité de tous les autres... Une troisième conséquence de ce principe fécond, c'est que l'importation des produits étrangers est favorable à la vente des produits indigènes ; car nous ne pouvons acheter les marchandises étrangères qu'avec des produits de notre industrie, de nos terres et de nos capitaux, auxquels ce commerce par conséquent procure un débouché... Par une quatrième conséquence du même principe, la consommation pure et simple, celle qui n'a d'autre objet que de provoquer de nouveaux produits, ne contribue point à la richesse du pays. Elle détruit d'un côté ce qu'elle fait produire d'un autre côté. Pour que la consommation soit favorable, il faut qu'elle remplisse son objet essentiel, qui est de satisfaire à des besoins* » (chap XV, « Les débouchés », *Traité d'économie politique*, 7<sup>ème</sup> édition, 1841)

contexte de libre échange. Sumner (1900, p. 138) précise que « *l'expression a été employée pour désigner l'échange ou les transactions qui sont libres par opposition à l'échange ou aux transactions limitées par le monopole de compagnies concessionnaires, ou bien aux blocus et autres restrictions imposées au commerce des neutres par des belligérants* ». Le libre échange cherche donc à combattre le protectionnisme sous toutes ses formes (lois, traités, doctrine mercantiliste...). Si les deux parties en présence font des gains à l'échange, il ne n'est plus nécessaire de réglementer le commerce. La liberté commerciale devient la sagesse même, un « *principe d'économie politique* » (Dupuit, 1861), voire « *le seul principe que la science puisse avouer* » (Rossi, 1841). La **seconde** évolution oblige les économistes à se déplacer sur le lieu où se produit la valeur d'échange, en d'autres termes sur le marché.

## B. La notion de marché

Les dictionnaires de Coquelin-Guillaumin et Say-Chailley renvoient tous deux à une représentation et une définition du marché très sommaires (Diemer, 2003). Dans son article intitulé « *Marché* », Horace Say est amené à attribuer trois sens à ce mot : **1° un sens primitif** qui consiste à apposer la notion de marché à celle de foires. Le mot marché indique un lieu où les denrées et les marchandises sont périodiquement exposées en vente : « *Tandis que les foires se tiennent seulement une à deux fois dans l'année, rarement plus, et sont fréquentées par des gens venus souvent de fort loin, et même des pays étrangers, les marchés au contraire, ouvrent ordinairement à des jours rapprochés et fournissent à ce que réclame la consommation locale* » (tome II, p 132). Notons ici que l'article « *Marché* » est bien différencié de l'article « *Foires et Marchés* » (Tome I) ; **2° un sens figuré** qui introduit à la fois la question du contrat entre l'acheteur et le vendeur, et différents types de marchés (notamment les marchés à terme) : « *Le mot marché est appliqué encore dans différents sens au figuré, et l'on désigne ainsi le contrat synallagmatique, écrit ou verbal, qui intervient entre un acheteur et un vendeur. C'est ainsi que, dans les transactions qui se passent à la bourse, on distingue les marchés au comptant des marchés à terme, soit fermes, soit à prime* » (p 132) ; **3° un sens en économie politique**, puisque le mot marché désigne l'importance des débouchés ouverts aux produits. Si Horace Say insiste particulièrement sur l'étendue du marché (la question du transport des biens), il ne s'agit pas seulement d'une conception géographique des échanges, mais bien d'une référence à la théorie de la valeur (c'est à dire au prix) des marchandises (aspect quantitatif et qualitatif) et à la loi de l'offre et la demande : « *L'étendue du marché dépend toujours de diverses circonstances ; d'abord, pour chaque produit, des qualités qui le rendent propre à satisfaire à certains besoins des consommateurs, et du nombre de ceux qui en réclament l'usage ; ensuite des frais qu'il faut faire pour l'amener à sa perfection ; car, si le prix de revient dépassait le sacrifice que le consommateur est disposé à faire pour l'acquérir, le débouché se trouverait par cela même restreint. Toute perfection apportée dans les moyens de transport et toute liberté donnée aux relations entre les différents peuples ont pour effet d'étendre le marché pour tous les produits. L'étendue du marché, quant à la nature des marchandises, est la considération la plus importante à laquelle doit d'abord s'arrêter celui qui songe à engager son temps et ses capitaux dans une entreprises manufacturière. Quelque économie qu'on puisse trouver à fabriquer un grand produit quelconque, il ne faut pas entreprendre cette fabrication que si l'on est assuré de trouver des acheteurs en nombre suffisant pour écouler la totalité de sa production* » (p 132).

De son côté, le *Nouveau dictionnaire d'économie politique* de Say et Chailley se différencie nettement de son prédécesseur. Le mot « *marchés* », au pluriel, renvoie aux articles « *foires et marchés* », « *produits internationaux* » et « *marchés à terme* ». André Liesse voit dans les mots foires et marchés, deux synonymes. Les foires sont des réunions publiques, à époques fixes, en un lieu déterminé, « *dont le principal but est de faciliter les transactions commerciales en réunissant sur un même point les intérêts les plus divers et en rapprochant l'offre et la demande* » (1900, tome I, p 1028). Les marchés ne sont que de petites foires aux intérêts plus circonscrits, et qui ont surtout pour but l'approvisionnement direct des consommateurs en produits alimentaires. Sous l'angle économique, le marché ne recouvre qu'une dimension spatiale, il s'agit du marché parisien, du marché français, voire du marché européen : « *Pris dans une acception plus large, au point de vue économique, le*

*mot marché peut signifier tout une ville et même tout une contrée, lorsqu'on les envisage dans leur action commerciale* » (tome I, p 1028). Ce sont les coûts de transports, l'amélioration des moyens de déplacement qui retranscrivent le mieux l'idée de marchés. Des marchés qui tendraient de plus en plus à disparaître suite à l'apparition des magasins fixes (émergence des grands magasins dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle) : « *Si les foires d'approvisionnement général ont disparu dans certains pays et tendent à disparaître dans d'autres, c'est, comme nous l'avons dit, parce que le magasin ambulant tend à être remplacé le plus souvent par le magasin fixe. Ce sont les moyens faciles de communication, le prix plus bas des transports, l'extension de la richesse publique qui ont permis à un plus grand nombre de personnes de satisfaire plus de besoins, d'augmenter leurs dépenses. L'augmentation du chiffre de la population explique aussi facilement l'augmentation toujours croissante des magasins fixes. Le consommateur trouve des avantages certains dans ce nouveau système : il évite des pertes de temps, peut acheter chaque jour au détail et trouve plus facilement du crédit* » (tome I, p 1029).

En cette fin de XIX<sup>ème</sup> siècle, la parution des deux dictionnaires d'économie politique conforte les bases d'une science plus mature. Les différents concepts sont définis et stabilisés. L'échange se décline successivement en théorie du commerce international, théorie des débouchés, théorie du libre échange. Le marché associé aux foires, s'appuie sur une théorie spatiale (coûts de transport), une théorie de la valeur, une loi de l'offre et la demande. Cette stabilité n'est cependant que relative, la parution des *Eléments d'économie politique pure* (1874) de Léon Walras replace la théorie de l'échange au centre de la Science économique. Cette dernière s'est enrichie de deux concepts connexes - le marché et la concurrence - qui occuperont le devant de la scène économique tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle.

### **C. La théorie de l'échange walrassien**

Les références à l'échange, au marché et à la concurrence sont introduites par Léon Walras dans les sections II « Théorie de l'échange de deux marchandises entre elles » et III « Théorie de l'échange entre plusieurs marchandises entre elles » des *Eléments d'économie politique pure* (1874). Le marché et la concurrence sont présents dès le début de la construction intellectuelle de l'économie pure, sans avoir le même statut.

- L'échange implique nécessairement le marché. Léon Walras ne conçoit pas que l'on puisse organiser économiquement la société sur le mode de la charité ou de la fraternité (Dockès, 1996). Dès qu'il y a des richesses sociales (c'est-à-dire des choses matérielles ou immatérielles rares), il y a des marchandises et des marchés : « *Les choses valables et échangeables s'appellent aussi des marchandises. Le marché est le lieu où s'échangent les marchandises* » (1988, p. 70). Echange et marché sont donc des synonymes (Diemer, Lallement, 2005). Sur les marchés, les individus échangent des marchandises (des raretés) selon un principe de réciprocité et un principe d'équivalence.

L'échange obéit à un principe de réciprocité qui exprime l'essence profonde du marché : on n'obtient rien sans donner quelque chose en échange. Cette prise de position est capitale car elle introduit, dès le début de l'analyse de la valeur d'échange, la nécessité de raisonner en termes d'équilibre général. Dans le fameux exemple de l'échange d'avoine contre du blé (5<sup>e</sup> leçon des *Eléments*), Walras souligne le caractère réciproque de l'offre et de la demande. Si l'on demande de l'avoine, il faut nécessairement offrir quelque chose en échange pour une valeur égale. C'est la logique même du marché : « *on n'offre pas pour offrir, on n'offre que parce qu'on ne peut pas demander sans offrir* » (1874, p. 76). L'échange n'est pas la confrontation quantitative d'un bien avec une monnaie qui serait un étalon invariable. Walras postule très clairement que l'échange est la mise en relation de deux choses dont les valeurs (d'échange) sont déterminées dans l'échange. Le principe d'équivalence veut que les choses échangées soient de valeur égale. Les choses rares s'échangent dans des proportions déterminées, ces proportions sont précisément les prix dont la détermination est l'objectif de la théorie de l'équilibre général.

Le marché est donc nécessaire au raisonnement sur la valeur d'échange et le prix. Mais le marché walrassien a également une existence<sup>9</sup> : « *tous tant que nous sommes, nous faisons journallement, comme une série d'actes spéciaux, des échanges, c'est-à-dire des ventes et des achats* » (1874, p. 49). Et c'est sur cette base que Walras va élaborer sa définition du type idéal du marché. Ce type idéal est défini par ce qu'il y a de commun entre tous les marchés concrets (« spéciaux »), c'est-à-dire une offre, une demande et un prix. Walras retrouve ici une définition classique du marché (lieu où s'échangent les marchandises). Il ne cherche pas à revenir sur cette définition, maintes fois commentée par les économistes classiques (Smith, Ricardo, Jean-Baptiste Say...). Par contre, il cherchera à définir abstraitement le marché, comme un type idéal, en faisant abstraction de toutes les circonstances particulières qui peuvent accompagner les exemples concrets de marchés réels<sup>10</sup>.

- La concurrence est nécessaire car c'est elle qui justifie le caractère naturel de l'échange et donc le statut de science pure de la théorie de l'échange. Lorsque Walras se penche sur les conséquences de la définition de la richesse sociale, il commence par en appeler à notre expérience quotidienne des marchés pour en tirer deux observations fondamentales : la valeur d'échange est premièrement un fait naturel, et deuxièmement un fait mathématique (Lallement, 2000, 2004) : « *Le blé vaut 24F l'hectolitre. Remarquons d'abord que ce fait a le caractère d'un fait naturel. Cette valeur du blé en argent, ou ce prix du blé, ne résulte ni de la volonté du vendeur, ni de la volonté de l'acheteur, ni d'un accord entre les deux. Le vendeur voudrait bien vendre plus cher ; il ne le peut, parce que le blé ne vaut pas plus, et que, s'il ne voulait vendre à ce prix, l'acheteur trouverait à côté de lui un certain nombre de vendeurs prêts à le faire. L'acheteur ne demanderait pas mieux que d'acheter à meilleur marché ; cela lui est impossible, parce que le blé ne vaut pas moins, et que, s'il ne voulait acheter à ce prix, le vendeur trouverait à côté de lui un certain nombre d'acheteurs prêts à le faire... Le blé vaut 24 F l'hectolitre. Remarquons en outre le caractère mathématique de ce fait. La valeur du blé en argent, ou le prix du blé, était hier de 22 ou 23 F ; elle était tout à l'heure de 23,50 F ou 23,75 F...* » (1874, [1988, p. 50]). La description de Léon Walras renvoie évidemment, sans le dire, à un marché concurrentiel. Pourquoi ne peut-on pas acheter moins cher (ou vendre plus cher) sinon à cause de la concurrence qui impose un prix à tous les acheteurs et à tous les vendeurs ? La concurrence joue ici un rôle central puisque c'est elle qui permet à la valeur de manifester son caractère naturel. Si Walras oppose si clairement les faits naturels et les faits humanitaires en raison de leur origine, c'est pour séparer clairement les sciences pures et les sciences morales. Les sciences pures traitent de faits qui trouvent leur origine dans les forces aveugles et fatales de la nature. La condition, pour que la théorie de l'échange soit une science pure, est que les échanges soient traités comme des faits naturels et non comme des faits humanitaires. Il importe donc au plus haut point que la valeur d'échange soit le résultat d'un rapport entre des choses (le résultat du jeu naturel des forces aveugles et fatales de la concurrence) et non de la volonté des hommes. C'est la condition nécessaire de la scientificité de la théorie de l'échange : son objet doit échapper à la volonté des hommes. Walras sait bien que l'on peut manipuler les prix pour leur substituer des prix artificiels. Mais la science (pure) de l'échange doit avoir un objet indépendant de la volonté humaine. Seul le prix concurrentiel remplit cette condition : il s'impose aux individus, en dehors de leur volonté. « *La valeur d'échange laissée à elle même se produit naturellement sur le marché sous l'empire de la concurrence. Comme acheteurs, les échangeurs demandent à l'enchère et comme vendeurs, ils offrent au rabais, et leur concours amène ainsi une certaine valeur d'échange des marchandises, tantôt ascendante, tantôt descendante et tantôt stationnaire. Selon que cette concurrence fonctionne plus ou moins bien, la valeur d'échange se produit d'une manière plus ou moins rigoureuse.* » (1874, [1988, p. 70]) On remarquera que la concurrence est définie par Walras comme un comportement, comme une caractéristique des réactions des individus sur le marché (Dockès, Potier, 2003), et non comme une structure du marché (Arena, Ragni, 1994).

<sup>9</sup> Le marché walrassien correspond également à une certaine vision du monde : « *le monde peut être considéré comme un vaste marché général composé de divers marchés spéciaux où la richesse sociale se vend et s'achète* » (1874, [1988, p 71]).

<sup>10</sup> Les définitions des dictionnaires d'économie politique s'attardent longuement sur les caractéristiques variées des marchés (foires annuelles, marchés locaux, à terme ou au comptant, etc.).

Par ailleurs, Léon Walras doit admettre l'évidence : les marchés réels ne sont pas des marchés concurrentiels. Il oppose les marchés les mieux organisés sous le rapport de la concurrence (marchés à la criée) et ceux qui le sont moins (1874, §41). Pour éviter l'objection que pourrait constituer une observation empirique du caractère peu concurrentiel de certains marchés réels, Walras prend les devants et précise que pour « reconnaître les lois » qui président à l'établissement des valeurs d'échange, « nous supposerons toujours un marché parfaitement organisé sous le rapport de la concurrence, comme en mécanique pure on suppose d'abord des machines sans frottement » (1874, [1988, p. 71]). Walras imagine ainsi un monde fictif constitué d'un vaste marché composé de marchés spéciaux gouvernés par la libre concurrence : « l'économie politique pure est essentiellement la théorie de la détermination des prix sous un régime hypothétique de libre concurrence. » (1874, p. 11) Les conséquences de cette hypothèse non réaliste sont de faire des *Eléments* une théorie pure, comme la mécanique pure, qui ne saurait prétendre à un quelconque réalisme descriptif.

## II. LE MARCHÉ, SES PRINCIPES ET SES LOIS

Le marché puise sa force dans des conceptions qui mettent son efficacité au cœur de leur analyse. A la suite des travaux de Léon Walras, les économistes privilégieront son caractère fonctionnel (il s'agit de comprendre les rouages du marché). Les principes ou lois du marché se traduisent par des conditions d'existence (4) et d'efficacité (4) sur lesquelles il nous faut revenir.

### A. Les conditions d'existence du marché

Si le marché constitue le mode d'organisation des échanges il laisse planer une certaine ambiguïté sur la définition<sup>11</sup> même du marché (colloque Gide, 2003). Dans ce qui suit, nous définirons le marché comme « un lieu d'échange (fictif ou réel) où les offres des vendeurs rencontrent les demandes des acheteurs qui s'ajustent à un certain prix. Il suppose l'existence de 4 fondamentaux : des droits de propriété, une expression de la valeur des marchandises, un processus d'échange basé sur la confrontation d'une offre et d'une demande, et un équivalent-marchandise (ici la monnaie) ». Ces quatre fondamentaux constituent les 4 conditions d'existence du marché :

- La théorie de la valeur trouve ses origines dans les nombreux débats survenus à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et tout au long du XIX<sup>ème</sup> (Mill, 1848). La valeur s'appuie sur deux faits primitifs et scientifiques, l'utilité et la rareté<sup>12</sup> (Burlamaqui, 1820, Auguste Walras, 1831). Un bien n'a de valeur qu'autant qu'il est utile. L'utilité est ainsi une propriété économique qui réside dans le pouvoir qu'ont naturellement les biens ou qui leur est donné de satisfaire aux besoins de l'homme. La rareté s'apparente à une disproportion dans les quantités demandées. Ce qui la constitue, c'est l'impossibilité de multiplier une chose au gré de ceux qui veulent l'obtenir. L'articulation valeur-marché tire ses fondements de la controverse opposant la tradition française de la valeur-utilité (Condillac, Say, Rossi, Dupuit) à la tradition anglaise de la valeur d'échange (Smith, Ricardo...). On connaît le dénouement de cet affrontement : la théorie économique a privilégié la valeur d'échange, et relégué l'utilité au second plan. Dès lors, la valeur d'un produit constitue vis à vis des autres produits son pouvoir d'échange ou d'achat. L'économie politique devient ainsi la science des échanges – par opposition à la science des richesses (Rossi, 1841) - et le marché, son instrument privilégié. Par la suite, les économistes privilégieront l'étude du mécanisme des marchés (unicité des prix, couple équilibre-stabilité, système des enchères) plutôt qu'une description précise et pertinente du marché lui-même.

- La loi de l'offre et la demande est intimement liée à la théorie de la valeur. Il s'agissait en effet de rechercher une loi générale qui règle les variations de la valeur d'échange. Cette loi a d'abord été

<sup>11</sup> Les économistes préfèrent insister sur le modèle de concurrence parfaite ou de concurrence imparfaite.

<sup>12</sup> « Les fondements du prix propre et intrinsèque sont, premièrement l'aptitude qu'on les choses à servir aux besoins, aux commodités ou aux plaisirs de la vie ; en un mot, leur utilité et leur rareté... l'utilité seule, quoique réelle qu'elle soit, ne suffit pas pour mettre un prix aux choses, il faut encore considérer leur rareté, c'est à dire la difficulté que l'on a de se procurer ces choses, et qui fait que chacun ne peut pas s'en procurer aisément autant qu'il en veut » Burlamaqui (1820, 3<sup>ème</sup> partie, chap II).



présentée comme une formule qui désignait « *le concours et la lutte qui s'établit entre les vendeurs et les acheteurs d'un produit, ceux-ci offrant ce qu'ils veulent échanger, ceux-là demandant ce dont ils ont besoin* » (Garnier, 1873). Le résultat de ce concours et de cette lutte était le prix de marché. Dans son *Cours d'économie politique* (1841), Rossi précisera cependant le sens de ces mots en les rattachant à la notion de sacrifice. La demande n'exprime pas seulement une quantité matérielle, mais une quantité prise dans ses rapports avec la nature et l'intensité du désir. Il en est de même pour l'offre. De nombreux auteurs souligneront par la suite que l'état de l'offre et celui de la demande se composent de données morales difficiles à juger (idée déjà avancée par Cantillon, 1776), que les données arithmétiques ne sont pas toujours soumises à l'observation (on ne peut pas toujours connaître l'état des affaires, le nombre de ceux qui offrent, la quantité offerte, le nombre de ceux qui demandent, la quantité demandée...). Ces observations montrent combien la formule de l'offre et la demande résume des phénomènes complexes et délicats, elles expliquent également la difficulté qu'elle a rencontrée dans sa vulgarisation (Esmenard du Mazet, 1849). Malgré ces difficultés, on trouve chez Mill (1848), une description du mécanisme de l'offre et (surtout) de la demande qui suffit à montrer que cette loi fixe souverainement les prix. Le prix d'une marchandise dépend des quantités d'offre et de demande dont elle est l'objet. Dans cette configuration, la loi de l'offre et la demande est toujours une loi d'équilibre, mais cet équilibre semble s'établir difficilement. La notion « d'équation d'échange » montre qu'il est extrêmement difficile de traduire la loi de l'offre et de la demande et ses variations dans une formule mathématique (Liesse, 1900). Il faudra cependant attendre la « *révolution marginaliste* » et la référence aux travaux de Cournot (1838) pour que l'on admette que les valeurs du marché soient bien régies par la loi de l'offre et la demande (approche mathématique). Pour Jevons (1871), si l'objet vendu est d'une qualité uniforme, il ne peut y avoir qu'un seul prix sur le marché, ce prix doit être celui auquel sera vendue la dernière unité (unité marginale) de cet objet (loi d'indifférence). Ceci implique que le marché soit toujours en équilibre. Walras (1874) avance pour sa part que le prix s'établira au niveau où se coupent les courbes de demande et d'offre, la demande et l'offre étant fonction du prix. Comment déterminer ces courbes avant qu'il n'y ait eu échange ? La réponse de Walras consiste à supposer que toutes les parties de l'échange confrontent leurs préférences avant que l'échange ne commence. Le commissaire priseur peut, lorsqu'il est en possession de ces informations, calculer le prix d'équilibre et le véritable échange peut alors commencer. Dans les années 1970, suite à l'émergence du courant institutionnaliste, les économistes ont cherché à sortir de l'abstraction des modèles afin de rappeler que le marché pur n'existait pas. Les lois de l'offre et la demande cachaient en fait un tissu de relations sociales, de règles implicites, de jeux d'acteurs, de croyances, d'institutions. Dans *Getting a job* (1974), Granovetter montre comment la réussite dans la recherche d'emploi est conditionnée par les réseaux de relations, et qu'il valait mieux disposer d'un carnet d'adresses bien fourni, même constitué de contacts éloignés que posséder un réseau plus solide, mais trop étroit. Cette étude démontre que le marché du travail ne correspond pas à une rencontre entre offre et demande de travail entre agents anonymes. Il s'inscrit dans des réseaux sociaux – parents, amis, connaissances – qui permettent de profiter des opportunités.

- En recherchant les principes qui président à la formation et à la distribution de la richesse, l'économie politique a fait des droits de propriété, le point de départ de ses investigations (Burlamaqui, 1823 ; Walras Auguste, 1831). Ce sont donc les philosophes et les juristes qui ont marqué de leurs empreintes les premières discussions sur les origines et les titres de propriété (Faucher, 1873). Le droit de propriété est ainsi successivement associé aux lois<sup>13</sup> (Diemer, 2005) ; à l'occupation du sol par la violence (Hume 1825, droit du premier occupant qui aurait été légitimé par le système de prescription) et au travail (Thiers, 1848). Par la suite, le droit de propriété sera défini comme l'ensemble des règles suivant lesquelles les richesses sont appropriées entre les personnes. Ces règles n'appartiennent point à la science pure, qui ne connaît ni préceptes, ni règles ; mais à l'art ou la science appliquée. On considère le droit de propriété « *comme un lien qui attache certaines choses appelées « biens » à telles ou telles personnes qui en usent et en disposent à leur volonté* » (Courcelle-Seneuil, 1900). Walras (1859, 1898) et Dupuit (1861) lieront la théorie de la propriété à la théorie de la valeur. Pour qu'une chose ait de la valeur, souligne Dupuit (1861), il faut et il suffit qu'elle soit utile,

---

<sup>13</sup> L'article 544 du code civil précise que la propriété est le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements.

et assez rare pour que tous les hommes ne puissent en être suffisamment pourvus. Quand une chose réunit ces deux qualités, elle a plus ou moins de valeur sans qu'il y ait de travail. Léon Walras précisera quant à lui que la propriété et la valeur d'échange naissent ensemble de la rareté des utilités (l'origine de la valeur serait également celle de la propriété). Les choses illimitées en quantité ne sont pas de la richesse sociale, elles n'ont pas de valeur d'échange et ne sont pas appropriables. L'articulation marché-droit de propriété insiste donc sur le fait que le droit de posséder a pour conséquence nécessaire le droit de disposer des biens que l'on possède, et de les transmettre soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, de les échanger, de les vendre, de les donner entre vifs ou par testament, et finalement de les laisser en héritage. Le droit de posséder place dans le commerce toutes les richesses sociales qui sont l'objet du droit de propriété, lequel implique *la liberté de vendre et la liberté d'acheter*. Les contrats sont importants car ils permettent aux propriétaires des biens de les céder à condition d'en recevoir l'équivalent (monétaire). Il existe cependant des exceptions à cette approche, ce sont les lois qui constituent la propriété des brevets d'invention, la propriété littéraire et artistique, la propriété des marques. Elles donnent lieu à l'apparition de monopoles artificiels.

- Depuis les travaux de Hume (1752), Cantillon (1755) et Smith (1776), la monnaie et le marché sont intimement liés. *La monnaie est tout d'abord présentée comme une condition préalable à l'extension du marché*. Dans ses *Discours*, Hume (1752) avance l'idée que l'apparition et le développement du marché sont liés à l'émergence et à la circulation de la monnaie. Plus précisément, les contrats de vente et d'achat (exécutés par les marchands) auraient officialisés la monnaie en tant que moyen de paiement, et donc permis l'extension du marché (Diemer, 2005). Nous ajouterons dans le prolongement de cette thèse que l'intervention de la monnaie a donné aux transactions économiques certains caractères maintenant bien établis. Elle leur a fait acquérir une grande précision (en effet, celui qui achète s'engage à donner, et celui qui vend s'oblige à recevoir un objet parfaitement déterminé, à savoir un certain montant d'unités monétaires). Elle a favorisé la sécurité et le nombre de transactions (tous les intérêts en ont profité). *La monnaie et le marché sont ensuite tout deux présentés comme des réalités sociales*. La monnaie est le fait non pas d'individualités compétentes et informées, mais bien de groupes, de collectivités, d'une nation, de plusieurs nations (Simiand, 1934). Par ce biais, la monnaie préciserait les caractéristiques du lien social (Diemer, 2006). *D'un côté*, elle évoque la question des droits et des obligations. La monnaie est à la fois une créance pour celui ou celle qui la possède et une dette pour celui ou celle qui l'émet. Cette double identité créance/dette symbolise à la fois la constitution (sociale) des individus (du marché) et la pérennité de la société dans son ensemble (Aglietta, Orléan, 1998). *De l'autre*, elle ouvre la voie de l'échange et de la confiance réciproque. Au delà de ses formes, la monnaie devient valeur commune par la confiance de chacun (monnaie fiduciaire). Deux idées déjà présentes dans le chapitre IV du livre I des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations* d'Adam Smith (1776).

**Tableau 1** : Conditions d'existence du marché

Conditions d'existence	Signification
Théorie de la valeur	Concept de l'utilité et de la rareté Mesure de la valeur <b>Valeur d'échange → Marché (Mécanisme ----- Equilibre) → Utilité (psychologie)</b>
Loi de l'offre et la demande  1° Rapport 2° Loi	Rapport qui règle les variations de la valeur d'échange O / D : Effort, Energie, Sacrifice (Rossi, 1841) O / D = équation d'échanges (Mill, 1848) O / D : Ignorance des économistes (Du Mazet, 1849) O / D : Concours et lutte (Garnier, 1873) O / D = Loi mathématique : courbes (Cournot, 1838 ; Jevons, 1871 ; Walras, 1874) O / D : liées à un tissu de relations sociales (Granovetter, 1974) <b>Marché = Réalité physique – abstraction – Réalité sociale → Psychologie</b>
Théorie des droits de propriété	Silence des grands pères fondateurs (Quesnay, Turgot, Smith) Importance des philosophes et des juriconsultes Propriété : lois, occupation du sol (prescription), travail Propriété = appropriation (économie appliquée, art) => Relation entre théorie de la propriété et théorie de la valeur Walras (raretés des utilités) ;

	Dupuit (utilité, rareté) <b>Marché = Droit de disposer des biens, liberté de vendre et d'acheter → importance des contrats.</b>
Théorie de la monnaie	Monnaie (véhicule) associée à la circulation des marchandises Monnaie = extension des marchés (contrats, Hume, 1752) Monnaie : signe de la sociabilité humaine et objet de convention (Chevalier, 1873). Approche fonctionnelle (monnaie neutre, Walras, 1874 ; monnaie active, Keynes, 1935) Monnaie : dimension sociale (Simiand, 1934 ; Aglietta, 1999)  <i>Monnaie : logique (Dettes/créances), confiance [Aglietta, Orléan, 1999 ; Smith, 1776]</i>  <b>Monnaie - Marché = Dimension sociale des transactions économiques</b>

## B. Les conditions d'efficacité du marché

Les conditions d'efficacité du marché, au nombre de 4 (concurrence, information, coûts de transaction et régulation), traduisent l'efficacité au moindre coût.

- La concurrence occupe une place particulière (Diemer, Lallement, 2005). Elle agit directement sur certaines conditions d'existence du marché. C'est en effet grâce à la concurrence que les vendeurs s'efforcent « *de contenter le public en lui livrant des produits de meilleure qualité ou à meilleur marché* » (Coquelin, 1873, p. 449). La concurrence est assimilée à un stimulant de l'activité économique, un vecteur de progrès. Les entreprises, stimulées par la concurrence, cherchent à améliorer l'organisation du travail (division du travail, rationalisation), à perfectionner leurs procédés de fabrication, à en inventer de nouveaux (Smith, 1776). La concurrence serait également un régulateur économique : la concurrence introduit l'ordre et la règle dans les relations industrielles et commerciale, que ce soit pour réduire les oscillations de prix (Smith, 1776) ou les inégalités de production (Ricardo, 1817). La société civilisée repose sur une loi générale, qui consiste à échanger des produits contre des produits. Cette loi introduit une notion fondamentale : la division du travail. Dans cet état, chacun dépend de l'autre : il apporte ses produits sur le marché, les offre à qui les demande. L'échange universel et constant pose toutefois la question de la mesure. La théorie de la valeur d'échange et la loi de l'offre et la demande ne répondent que partiellement à cette question, seule la concurrence peut formuler une loi d'équivalence et régler la valeur relative de toutes marchandises qui s'échangent sur le marché : « *c'est la concurrence qui met un juste prix aux marchandises* » (Montesquieu, 1750). Si la loi de l'offre et la demande est souvent évoquée pour rendre compte de la détermination des prix des marchandises vendues et achetées, elle ne peut se comprendre sans supposer l'action de la concurrence : « *Si l'on fait abstraction de la concurrence, le principe de l'offre et la demande n'a plus de sens ; il cesse de produire des beaux résultats qu'on lui attribue avec raison* » (1873, p. 452).

- Dans une économie de marché, le mécanisme de prix apparaît comme l'instrument fondamental de la transmission de l'information. Mais est-ce celui qui fournit aux agents économiques la meilleure information au moindre coût ? Hayek (1937) a répondu à cette question en soulignant que les individus étaient les seuls à même de recevoir et de produire les informations nécessaires à leurs besoins : « *I have long felt that the concept of equilibrium... have a clear meaning only when confined to the analysis of the action of a single person* » (1937, p. 35). Le marché n'est donc pas un modèle d'équilibre abstrait (Dostaler, 2001), mais bien un processus de transmission des informations et des connaissances. Dans le deuxième volume de son ouvrage « Law, Legislation et Liberty » (1976), Hayek appellera « catallaxie » cet ordre spontané du marché : « *Nous pouvons former un mot moderne, catallaxie, que nous emploierons pour désigner l'ordre engendré par l'ajustement mutuel de nombreuses économies individuelles sur un marché. Une catallaxie est ainsi l'espèce particulière d'ordre spontané produit par le marché à travers les actes des gens qui se conforment aux règles juridiques concernant la propriété, les dommages et les contrats* » (1976, [1981, p. 131]). Précisons que cette position d'Hayek reposait sur un postulat « *de transparence et d'adéquation de l'information-prix* » (Ménard, 1990) et sur l'idée qu'il n'y avait pas d'asymétrie d'information. Des idées qui ont été remises en cause par les travaux d'Akerlof (1971), Rothschild (1973), Salop (1977) et

Stiglitz (1989). L'information serait moins homogène qu'il n'y paraît (information multiple), radicalement incomplète et synonyme de coûts élevés (Salop, Stiglitz, 1977, 1982), autant de sources d'inefficience qui pèsent sur la coordination par le marché.

- La question des coûts de transaction renvoie bien entendu aux travaux de Coase (1937, 1960) et Williamson (1975, 1979). Par coûts de transaction, il faut entendre « *les coûts de fonctionnement d'un système d'échange, et plus précisément, dans le cadre d'une économie de marché, ce qu'il en coûte de recourir au marché pour procéder à l'allocation des ressources et transférer les droits de propriété* » (Ménard, 1990, p. 22). L'utilisation du marché et du système des prix génère des coûts qu'il convient d'appréhender : temps passé à rechercher les prix pertinents, coûts de négociation et de renégociation des contrats, des coûts de surveillance... Claude Ménard (1990) a ainsi identifié 4 types de coûts de transaction susceptibles d'intervenir dans le cadre du marché : les *coûts d'exclusion* (l'activité économique se traduirait souvent par des contributions conjointes où il est impossible de mesurer exactement la productivité marginale de chaque facteur, et d'en assurer la rémunération par le marché) ; les *coûts d'information* (l'échange fait nécessairement appel à un système d'information qui génère des coûts de codage, de transmission, de décodage, de stockage...) ; les *coûts de taille* (plus le marché est étendu, plus les échanges y sont impersonnels, et plus il est nécessaire de développer des mécanismes institutionnels spécifiant la nature des contrats, les règles de leur application) et les *coûts de comportements* (le comportement égoïste des agents économiques génère un coût de fonctionnement des marchés).

- La régulation du marché renvoie à des conditions de fond et de forme. Il s'agit tout d'abord de dépasser le concept de la main invisible et du laisser-faire, laisser-aller : si les forces du marché peuvent effectivement émerger de façon spontanée (suite à un besoin latent des consommateurs), elles devront par la suite être contenues et régulées (il convient d'établir les règles du jeu). C'est la pérennité du marché qui est en jeu. Un marché efficient est donc un marché régulé. Cette dimension du marché trouve ses origines dans les travaux du sociologue Weber (1921). La régulation du marché peut être déterminée par les acteurs eux-mêmes (restrictions aux échanges), par les conventions (refus de marchandiser certains biens ou services), par la loi (restrictions légales aux échanges) ou par les actions volontaires relevant du jeu des intérêts<sup>14</sup>. Cette régulation repose sur un ensemble de mécanismes de *coordination*, de *contrôle* et de *sanctions* visant à garantir son efficacité et son efficience.

### III. LE MARCHE, UNE ORGANISATION DES ECHANGES

En l'espace d'un siècle, le marché est devenu le symbole et l'enjeu de l'organisation des échanges dans nos sociétés. Toutefois, force est de constater que les différentes écoles de pensée ont mis le marché au cœur de leur réflexion sans pour autant préciser à quelle notion elles se référaient.

#### **A. Le marché, un concept multiforme**

A la lecture des travaux des économistes, sociologues, historiens... Roger Frydman (1992, p. 220) distinguait quatre significations du terme « marché » : comme objet empirique (lieu du marché), comme problématique scientifique (l'objet générique de l'économie), et comme type singulier de socialité qui recouvre lui-même une réalité à double face, et qui doit être distinguée selon que l'on valorise la dimension sociologique du marché (le marché comme société), ou sa dimension économique (le marché comme mode de transaction). Le marché renvoie à plusieurs interprétations, il désigne à la fois :

---

<sup>14</sup> « *Regulation of the market may be determined (1) traditionally, by the actor's becoming accustomed to traditionally accepted limitations on exchange or to traditional conditions. (2) By convention, through social disapproval of treating certain utilities as marketable or of subjecting certain objects of exchange to free competition and free price determination, in general or when undertaken by certain group of persons. (3) By law, through legal restrictions on exchange or on the freedom of competition, in general or for particular groups of persons or for particular objects of exchange... (4) By voluntary action arising from the play of interests. In this case there is substantive regulation of the market, though the market remains formally free* » (Weber, 1921, [1947, p. 182]).

1° l'endroit où ont lieu les échanges (place, foire, lieu de rassemblement des marchands et de circulation de marchandises). Hume (1752), Smith (1776), Ricardo (1817) et plus généralement l'Ecole Classique ont longtemps insisté sur la dimension spatiale du marché. Dans le chapitre III des Recherches sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations, Smith identifie la notion de marché à la faculté d'échanger. L'importance prise par la division du travail s'expliquerait par l'étendue du marché. « *Puisque, c'est la faculté d'échanger qui donne lieu à la division du travail, l'accroissement de cette division doit, par conséquent, toujours être limité par l'étendue de la faculté d'échanger, ou en d'autres termes, par l'étendue du marché* » (1776, [1991 p 85]). Un marché de dimension réduite ne permettra pas à l'individu d'échanger tout le surplus de son produit contre le surplus du produit du travail d'un autre individu. La distance, la facilité des transports (terrestres et maritimes) sont très importantes pour délimiter l'étendue du marché. Si les coûts de transport étaient importants, il n'y aurait que peu ou pas de commerce entre les parties éloignées du monde (Hume, 1752). Smith (1776) précisera par la suite le concept de marché en recherchant les lois générales qui déterminent les prix (ceux-ci désignent des rapports d'échanges). Il introduira à cet effet, deux types de prix, les prix de marché et les prix naturels. Les prix naturels permettront la reproduction de l'activité économique et Smith suppose que la concurrence tendra à les imposer aux échangistes. Le marché, lieu géographique des échanges, devient également un *champ de force défini par la concurrence*. C'est sous la condition que celle-ci puisse s'exercer librement que le marché permet aux échangistes de connaître les prix naturels et que la concurrence leur impose d'y conformer leurs transactions (Steiner, 1991).

2° un processus historique dans lequel seraient ancrées les relations marchandes (Marx, 1867). Il s'agit en d'autres termes d'étudier les formes prises au cours de l'histoire par ces relations marchandes (Théorie de la Régulation, Boyer, 1986). L'accent est mis ici sur les rapports de production : "*sous ce vocable, on désigne toute forme spécifique des rapports de production et d'échanges, c'est à dire des relations sociales régissant la production et la reproduction des conditions matérielles requises pour la vie des hommes en société*". (Boyer, 1986, p 43). Le marché est appréhendé à partir du mode de production capitaliste. Ce dernier se caractérise par une forme bien précise des rapports d'échanges et de production. En premier lieu, le rapport d'échanges revêt la forme marchande; l'obligation de paiement en monnaie institue dans le même temps contrainte monétaire et sujet marchand. En second lieu, la séparation des producteurs directs de leurs moyens de production et l'obligation dans laquelle ils se trouvent alors de vendre leur force de travail définissent la spécificité des rapports de production capitalistes, ou encore du rapport salarial en général. Construire une histoire des représentations du marché consiste donc à dissocier deux notions interdépendantes : le marché et le capitalisme.

3° un mécanisme d'échanges basés sur un système de prix. Depuis les travaux de Jevons (1871), Walras (1874), les recherches des économistes ont privilégié l'articulation marché-modèle. Tout modèle (*mathématique*) dans lequel il y a des relations marchandes (échanges à travers un système de prix) suppose l'existence d'un marché (on utilise ainsi le terme de modèle d'une économie de marché). Le marché de type concurrentiel, et plus précisément le modèle de concurrence parfaite était présenté comme un marché idéal. L'organisation des échanges est centralisée par une institution, le commissaire priseur, qui propose des prix. Ces prix étant considérés comme des données, les agents, dissociés en unité de consommation (le consommateur maximise sa fonction d'utilité sous une contrainte budgétaire) et unité de production (le producteur maximise ses profits sous la contrainte d'une fonction de production), pourront ainsi manifester leurs offres et leurs demandes correspondantes. Cette confrontation entre offres et demandes pour un certain système de prix s'effectuera sans qu'aucun échange n'ait eu lieu. Le prix évoluera en fonction de l'excès de l'offre (la demande) sur la demande (l'offre) pour aboutir à un nouveau système de prix. Le processus d'ajustement (tâtonnement) continuera (sans que ne s'effectue aucun échange) jusqu'à ce qu'il existe un même système de prix pour tous les opérateurs tel que pour chaque bien, l'offre soit égale à la demande, et que les échanges ne puissent s'effectuer en dehors de ce même système de prix. Léon Walras (1874) définit alors l'équilibre d'une économie de marché "*comme la situation où il existe un système unique de prix pour tous les opérateurs, où l'indice de préférence de toute unité de consommation et le revenu net de toute unité de production sont maximaux*". Il suffit ainsi de modifier certaines hypothèses du modèle (information, nombre d'agents, prix...) pour rendre compte de

l'hétérogénéité des formes structurelles du marché : duopole (Cournot, 1838), monopole (Dupuit, 1844), concurrence imparfaite (Chamberlin, Robinson)...

4° un mécanisme d'échanges basés sur la circulation des surplus. Allais (1943, 1989) avance qu'"un modèle d'une économie de marchés suppose que les échanges et les opérations de production correspondantes se font à tout instant à des prix spécifiques aux opérations considérées"(1989, p 334). Une opération d'échanges a lieu si, une fois que cette opération a été effectuée, tous les opérateurs se trouvent dans une situation préférable. Les prix utilisés sont spécifiques à chaque opération d'échanges. Allais ajoutera que "les prix spécifiques utilisés pour chaque système d'opérations n'apparaissent que comme des paramètres auxiliaires, d'une importance économique relativement mineure, seuls les surplus réalisés ont une importance réelle" (1989, p 363). Il y a équilibre lorsqu'il n'existe plus aucune possibilité d'échanges qui apparaisse avantageux aux opérateurs concernés, c'est à dire lorsqu'il n'y a plus aucun surplus susceptible d'être réalisé.

5° des relations contractuelles (bilatérales ou système complet de marchés) entre les agents (Brousseau, 1993). Les négociations bilatérales aboutissent à des échanges directs entre les deux parties et à l'établissement de contrats qui les lient durant une période donnée. Le marché peut être conçu comme un vaste et complexe réseau de relations bilatérales. L'information dont dispose les différentes parties, joue un rôle essentiel, mais les normes, les coutumes, et les habitudes (Ecole des Conventions, 1989, Orléan 1991) sont également très importantes, surtout si les relations marchandes ont lieu de manière répétée, avec une certaine régularité (Lewis, 1969). A cela s'ajoute un cadre institutionnel qui est essentiel à l'établissement des contrats (sans garanties ni sanctions, bon nombre de transactions n'auraient pas lieu). La mise au point des contrats mais aussi la recherche de partenaires pour l'échange entraîne généralement des coûts importants (coûts de transactions ou coûts de coordination). Il s'agit entre autre des coûts des intermédiaires propres aux approches en termes de filière (recherches actuelles sur le concept de supply chain), des coûts de stockage... Rappelons que dans les modèles traditionnels, c'était le commissaire priseur qui prend en charge ces coûts, de façon bénévole. La monnaie peut réduire ces coûts, toutefois, elle ne les élimine pas.

6° une forme d'organisation des échanges. Tout marché est une forme d'organisation des relations entre les agents économiques, dont une des caractéristiques essentielles est que les transactions s'y font sur la base de prix. Toutefois, comme ces transactions entraînent des coûts importants, la question est de savoir quels sont les avantages du marché par rapport aux autres formes d'organisation des échanges (Williamson, 1975, 1979). Les entreprises constituent l'une de ces organisations (Chandler, 1977). Les échanges de biens et de services ont lieu sans passer par l'intermédiaire d'un prix de marché. Des relations hiérarchiques, d'autorité (Dockès, 1992) et de pouvoir (Perroux, 1982) se substituent aux relations marchandes. Ainsi une question essentielle à propos du marché est celle de sa coexistence avec d'autres formes d'organisation (Williamson, 1996). Si le marché ne disparaît pas au profit d'une théorie des coûts de transactions ou des stratégies, ceci peut être dû au fait que la diminution des coûts de transaction qui résulte des processus stratégiques (fusion-acquisition), ait pour contrepartie une augmentation des coûts de coordination des diverses activités absorbées, de sorte que le recours au marché trouve toujours une justification.

En insistant sur le fait que le marché était un concept polysémique (Frydman, 1992), nous avons voulu rappeler que la piste du vocabulaire soulevait un problème de fond qui engageait un certain nombre de réflexions. La communauté des économistes a toujours étudié le marché à partir des questions suivantes : comment dans une économie d'échanges, se coordonnent les agents économiques ? Comment émergent les prix d'équilibre (questions de l'existence, l'unicité, de la stabilité de l'équilibre) ? A quelles conditions une organisation décentralisée des échanges est-elle efficace et/ou efficiente ? La définition du marché est ainsi devenue auto-référentielle. Ce qui importe avant tout c'est la fonction et non le marché en tant que tel.

## B. Marchés, organisations et échanges

Les économistes ont longtemps concentré leur attention sur les caractéristiques et le mode de fonctionnement des marchés. Les échanges étaient confinés dans les limites étroites de l'économie marchande et du modèle de concurrence pure et parfaite (sorte d'abstraction du marché). Les agents économiques, et plus particulièrement les entreprises, étaient traités comme des « boîtes noires », des « fictions juridiques ». Les travaux de Marshall (1890), Coase (1937), Arrow (1947) et Williamson (1975) ont contribué à pallier cet inconvénient en proposant une approche alternative au marché. L'économie des organisations cherche à rendre compte d'un ensemble de problèmes ignorés par les économistes (les relations d'ordre et d'autorité, les phénomènes hiérarchiques, les relations entre organisations de taille différente, l'arbitrage entre faire ou faire faire, la compréhension des forces qui poussent à l'intégration) tout en replaçant les entités économiques au centre des échanges. Au-delà de la notion d'organisation (largement développée dans la littérature économique), on assiste finalement à un renouveau de la théorie des échanges dans laquelle le marché ne constitue plus qu'un mode de coordination parmi d'autres. Si l'échange est un phénomène attesté dans toutes les sociétés humaines, si tout marché suppose un échange, tout échange ne passe pas par le marché<sup>15</sup>.

### 1. L'émergence du concept d'organisation

Alfred Marshall (1890) introduit la notion d'organisation dans ses « *Principles of Economics* ». Avant d'aborder « la théorie de l'équilibre de l'offre et la demande » (livre V), il présente au livre IV les agents de la production parmi lesquels il classe l'organisation. Cette notion apparaît en fait à trois niveaux. L'organisation (chap VIII) est tout d'abord un principe qui, par analogie avec la biologie, assure l'unité des organismes économiques complexes, « *Une unité centrale est exprimée par la règle générale, qui ne souffre pas beaucoup d'exceptions, selon laquelle le développement d'un organisme, social ou physique, entraîne une subdivision croissante des fonctions entre ses parties distinctes, et d'autre part, une relation plus étroite entre elles* » (1890, [1971, p. 427]). Marshall renvoie ses lecteurs aux travaux de Darwin et Spencer. La théorie d'après laquelle les organismes dont le développement est supérieur, sont ceux qui ont le plus de chances de survivre dans la lutte pour l'existence, n'est pas entièrement élaborée. Cependant, Marshall considère qu'il est possible d'envisager les principales conséquences économiques de cette lutte pour l'existence. L'organisation est ainsi associée à l'industrie, Marshall parle d'organisation industrielle. L'organisation industrielle désigne une forme de système social où l'activité économique se serait autonomisée grâce à l'organisation du travail (largement développée par Adam Smith), « *Ce progrès dans la subdivision des fonctions... se manifeste, en ce qui touche l'industrie, sous la forme de la division du travail, et sous celle des progrès de la spécialisation, des connaissances et du machinisme* » (1890, [1971, p. 427]). La subdivision du travail (chacun est employé en fonction de ses capacités et de ses aptitudes, la pratique engendre le perfectionnement) et les progrès du machinisme (lorsqu'un acte peut être ramené à la routine, il est exécuté par la machine) sont deux phénomènes connexes permettant une utilisation efficiente des ressources de l'organisation. Marshall précise que cette connexion n'est pas aussi étroite qu'on le pense. **C'est en effet l'extension des marchés, et plus particulièrement l'accroissement de la demande pour de grandes quantités de marchandises, qui établit un lien entre la subdivision du travail et le machinisme** (ce dernier a pour principal effet de rendre moins cher et plus précis le travail).

Les nombreux exemples empruntés à l'industrie de l'horlogerie, de l'imprimerie, du textile... soulignent les économies externes et internes, engendrées par la conjugaison (augmentation de la production) des trois phénomènes énoncés par Marshall (division du travail, machinisme, extension des marchés). Les concentrations industrielles sont directement rattachées aux économies externes, elles renvoient aux décisions de localisation, à l'apparition des manufactures ainsi qu'à l'opposition

---

<sup>15</sup> Mauss (1991) a rappelé que l'échange est structuré par la logique du don : obligation de donner, obligation de recevoir, obligation de rendre. Cette logique consiste à « *faire naître et à nourrir par l'échange une relation sociale... et non de satisfaire des besoins ou d'accumuler de la valeur matérialisée* » (Latouche, 1994, p. 39).

entre grands et petits industriels. Dans ce contexte d'émulation économique, Marshall étudiera les conditions dans lesquelles se trouve la direction des entreprises. La « Business organisation », que l'on peut traduire par firme ou entreprise, constitue une unité de décision élémentaire de l'organisation industrielle, : « *Nous pouvons entendre par firme tout établissement destiné à pourvoir aux besoins d'autrui en vue d'un paiement, direct ou indirect, fait par eux qui en bénéficient* » (1890, [1971, p. 493]). Marshall se focalisera finalement sur les aptitudes des Businessmen (prise de risques, connaissance des marchés) et l'efficacité comparée des différentes formes organisationnelles (industrie à domicile, manufactures, sociétés de personnes, sociétés de capitaux, associations et coopérations d'ouvriers).

A la suite des « Principles of Economics » de Marshall, les travaux sur l'organisation ont pris deux orientations : l'une intégrationniste et l'autre complémentaire. L'approche intégrationniste a privilégié le point de vue global (Weber, 1921 ; Arrow, 1974). L'organisation, désignant l'architecture d'un système économique, est prise au sens large: « *An organization 'Betried' is a system of continuous purposive activity of a specified kind* » (Weber, 1921, [1947, p. 151] ; « *Formal organizations, firms, labor unions, universities, or government, are not the only kind. Ethical codes and the market system itself are to be interpreted as organizations; the market system, indeed, has elaborated methods for communication and joint decision making* » (Arrow, 1974, p 33). L'économie de marché apparaît alors comme une forme organisationnelle particulière ; caractérisée par la décentralisation des décisions, la prédominance d'un mécanisme spécifique de coordination, le marché. Dans l'approche complémentariste, le concept d'organisation est circonscrit, pensé comme une forme économique complémentaire au marché (Williamson, 1973, 1975, 1985). Dans cette optique, les économies de marché se caractérisent par la coexistence de deux mécanismes de coordination distincts : l'organisation et le marché.

## 2. Le renouveau de la théorie des échanges

Les premières réflexions de Williamson renvoient à un article intitulé « *The Vertical Integration of Production : Market Failure Considerations* », paru dans *The American Economic Review* en mai 1971. Williamson y rappelait que les études sur l'intégration verticale ne faisaient jamais bonne presse. La théorie économique associait l'intégration verticale à des pratiques anti-concurrentielles, régies par des lois anti-trust. Contre toute attente, Williamson proposa un réexamen « théorique » des pratiques d'intégration sous l'angle de la firme et du marché. Cette dernière serait plus qu'un simple instrument d'efficacité destiné à réaliser des économies d'échelle ou à modifier les proportions de facteurs de production. Elle posséderait « *a coordinating potential* » (1971, p. 112), au même titre que le marché. L'organisation interne (processus d'internalisation) serait alors pressentie lors de défaillances du marché occasionnées par des « *frictions* », des coûts de transaction (Coase, 1937). Dans un article intitulé « *Markets and Hierarchies : Some Elementary Considerations* » et paru dans la même revue en mai 1973, Williamson précisera que les facteurs qui sont à l'origine des défaillances du marché, expliquent également les défaillances de l'organisation interne. Le marché et l'organisation interne seraient ainsi deux modes de coordination complémentaires et deux expressions de l'échange : « *Rather than having to device a separate apparatus for each organizing mode, a common language and conceptual apparatus can be brought systematically to bear across modes* » (1973, p. 316). Par la suite, Williamson (1975, 1979) cherchera à développer le concept de coûts de transaction évoqué par Coase en lui associant deux notions nouvelles, celles d'actif spécifique et de structure de gouvernance (forme institutionnelle) : « *This paper affirms the propositions that transaction costs are central to the study in economics, identifies the critical dimensions for characterizing transactions, describes the main governance structures of transactions, and indicates how and why transactions can be matched with institutions in a discriminating way* » (1979, p. 234). L'analyse de la firme proposée par Williamson s'appuie sur la conjonction de deux facteurs (comportemental, environnemental) destinés à dresser une typologie des organisations.

- Les agents sont supposés obéir à certaines règles comportementales. Trois hypothèses essentielles sont évoquées : la rationalité limitée, l'opportunisme et la notion « d'atmosphère ». La



*rationalité limitée* renvoie aux travaux de Herbert Simon (1960) et Radner (1968). Elle se fonde sur le constat suivant : les individus ont des capacités cognitives limitées : « *Bounded rationality refers to rate and storage limits on the capacities of individuals to receive, store, retrieve, and process information without error* » (1973, p. 317). La rationalité limitée aurait deux conséquences importantes, l'augmentation des coûts ex-ante et ex-post des contrats. La rationalité implique en effet que l'agent économique ne peut prévoir toutes les éventualités. Les contrats sont donc nécessairement incomplets (cette caractéristique d'incomplétude élargit le champ des coûts de transaction). L'*opportunisme* est « *an effort to realize individual gains through a lack of candor or honesty in transactions* » (ibid). L'opportunisme tire son origine de deux éléments : le caractère coûteux de l'information (existence d'asymétries) et la complémentarité des actifs. La notion d'atmosphère est utilisée par Williamson afin de rappeler que les individus ne recherchent pas tous la maximisation des gains. Certains groupes peuvent avoir des valeurs différentes. L'organisation interne peut ainsi traduire une certaine « ambiance » au travail ; des relations associatives (« *associational satisfactions* »).

- Les facteurs environnementaux sont analysés à partir des trois critères suivants : la spécificité des actifs, le degré d'incertitude, la fréquence des transactions. Le concept de spécificité des actifs occupe une place importante dans les travaux de Williamson. Ce concept permet de dépasser la théorie des coûts de transaction de Coase. Un actif est spécifique lorsqu'il ne permet de produire qu'un bien très particulier destiné à un client unique (il s'agit des « *idiosyncratic investments* », 1979, p. 242). La spécificité de l'actif s'apprécie par rapport à la production et à la transaction. La spécificité peut s'interpréter en termes de complémentarité et de redéployabilité. Ainsi si des actifs sont très peu redéployables, ils peuvent être qualifiés de spécifiques. Trois catégories d'actifs spécifiques peuvent être mentionnés<sup>16</sup> : la spécificité du site, la spécificité des actifs physiques et la spécificité du capital humain (Williamson, 1979, 1986).

L'économie des organisations permet ainsi de déterminer une structure de régulation (*governance structure*) qui minimise les coûts de transaction. En d'autres termes, de définir une structure de régulation adéquate en fonction du degré de fréquence des transactions et du degré de spécificité des actifs, compte tenu du fait que les agents disposent d'une rationalité limitée et qu'ils font preuve d'opportunisme. Le schéma ci-dessous résume la typologie de Williamson pour le choix du mode de régulation afférent à un projet d'investissement donné.

		Spécificité des actifs (caractéristiques des investissements)		
		Faible	Moyenne	Forte
Fréquence des transactions	Faible	Gouvernance de marché	Gouvernance trilatérale	
	Forte		Gouvernance bilatérale	Gouvernance unifiée (organisation interne)

Source : Williamson (1979, p. 253)

La vision synthétique des différents modes de régulation est donnée en fonction de la fréquence des transactions et du degré de spécificité de l'investissement considéré. Dans le cas où la spécificité des actifs est faible, le *contrat de type marchand* (le marché) est le plus efficace. La firme qui envisage de réaliser un investissement peut recourir à plusieurs offreurs étant donné la faible spécificité des actifs. La firme peut faire jouer la concurrence entre les offreurs pour se protéger contre leur éventuel opportunisme. Dans le cas où la spécificité de l'actif est moyenne, voire forte et que la fréquence des transactions est faible, le mode de régulation permettant de minimiser les coûts de transaction est le *contrat trilatéral*. Ce dernier se différencie du contrat marchand et du contrat bilatéral, par la présence de clauses spécifiques afin de protéger la firme contre l'opportunisme de son fournisseur étant donné la spécificité de l'actif. En cas de conflit, l'interprétation de ces clauses spécifiques sera soumise à une « structure d'arbitrage » (arbitre, tribunal, médiateur) qui constitue la troisième partie du contrat. Dans le cas où la spécificité de l'actif est moyenne et la fréquence des transactions forte, *les contrats personnalisés* (bilatéraux) sont les plus efficaces afin de minimiser les coûts de transaction. La fréquence élevée des transactions augmente la probabilité de conflits entre co-contractants. Ainsi, il

<sup>16</sup> Williamson nous renvoie aux travaux de Polanyi (1962), et de Babbage (1832).

s'agit d'éviter les coûts afférents à un arbitrage par une tierce partie. Ces contrats personnalisés souvent de long terme, contiennent des clauses particulières permettant de résoudre les conflits. Dans de nombreux cas, l'entreprise correspond à une structure de régulation qui minimise les coûts de transaction lorsque les actifs sont spécifiques et la fréquence des transactions élevée. Selon Williamson, la théorie de l'organisation apporterait un éclairage nouveau sur les stratégies d'intégration verticale. L'Anti-trust américain, qui a pour but de préserver une « *workable competition* » regarderait trop souvent l'intégration verticale comme un abus de position dominante. Or elle peut être également considérée comme une structure de régulation destinée à minimiser les coûts de transaction. Les organisations et le marché constitueraient ainsi les fondements d'une théorie des échanges, qui accorderait plus de place aux entités (économiques et sociales) et aux relations qu'elles tissent dans le système capitaliste.

## Conclusion

En abordant la question de la représentation du marché et de l'échange, nous souhaitons revenir sur trois évolutions marquantes de la science économique : 1° La théorie de l'échange, symbole de gains et de richesse pour toutes les Nations, a régné sans partage sur l'Economie politique tout au long des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles. Le marché était alors sommairement défini comme le lieu de rencontre entre des acheteurs et des vendeurs. Cette situation a persisté jusqu'à la parution des *Eléments d'économie politique* de Léon Walras (1874). Le marché et la concurrence deviennent les nouveaux fers de lance d'une science nouvelle, la science économique. 2° Pour les besoins de la science, le marché sera associé dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à un concept abstrait, dépouillé de toute représentation. La plupart des économistes insisteront sur son côté fonctionnel tout en suggérant la présence de conditions d'existence (droits de propriété, valeur-prix, loi de l'offre et la demande, numéraire) et d'efficacité (coûts de transaction, information, régulation). L'échange renvoie quant à lui au commerce international, c'est-à-dire à une branche de la science économique (on insiste sur la division du travail, les avantages absolus et comparatifs). 3° Le marché a puisé, tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, sa force dans des conceptions qui mettaient son efficacité au cœur de leur analyse. Dans le même temps, il a participé au renouveau de la théorie économique. Le courant institutionnaliste a effet rappelé que le marché était également un mode d'organisation des échanges, au même titre que l'organisation interne (l'entreprise) ou les formes hybrides à la Williamson. Cette approche moderne laisserait entendre que la science économique serait revenue à une conception beaucoup plus large des modes de coordination des individus. La théorie de l'échange serait ainsi sur le point de revendiquer le statut de « *Théorie de Grande Unification* », chère aux physiciens.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGLIETTA, Michel, ORLEAN, André (1998), *La monnaie souveraine*, Odile Jacob.
- AGLIETTA, Michel, ORLEAN, André (1982), *La violence de la monnaie*, PUF.
- ALLAIS, Maurice (1989), *La théorie générale des surplus*, PUG.
- ARENA, Richard, RAGNI, Ludovic (1994), « Libre concurrence et méthodologie walrasienne, une tentative de mise en relation », *Economies et Sociétés* (XXVIII, n° 10-11), *Oeconomia*, Série PE n° 20-21, oct-nov., p. 161-182.
- ARROW Kenneth (1974), *The limits of the organisation*, W.W Norton & Company, New York.
- BASTIAT, François (1863), *Œuvres complètes*, 7 volumes, Guillaumin.
- BASTIAT, François. (1846), *Discours lors de la fondation de l'Association pour la liberté des échanges de Bordeaux*, séance du 23 février, Manifeste, Couder, 48 p.
- BERAUD, Alain, FACCARELLO, Gilbert (1992), *Nouvelle histoire de la pensée économique, vol 1, des scolastiques aux classiques*, Editions La Découverte.
- BOYER, Robert, SAILLARD, Yves (1995), *Théorie de la Régulation, l'Etat des savoirs*, La Découverte.
- BOYER, Robert (1986), *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Agalma La découverte.
- BROUSSEAU, Eric. (1993), *L'économie des Contrats*, PUF.

- BUCHANAN, James (1975), *The limits of liberty*, University of Chicago Press.
- COASE Ronald (1960), « The Problem of Social Cost », *Journal of Law and Economics*, vol 3, October, pp. 1-44.
- COASE Ronald (1937), « The Nature of the Firm », *Economica*, vol 4, n°16, November, pp. 386-405.
- COMTE, Charles (1834), *Théorie de la propriété*, Paris, Chamerot, Ducollet, 2 vol.
- CROZET, Yves (1990), « L'économie des Conventions : le marché et la rationalité interpellés », *Economie et Humanisme*, 311, jan-fév.
- COQUELIN, Charles (1864), *Dictionnaire de l'économie politique*, 3<sup>ème</sup> édition.
- COURNOT Augustin (1838), *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*, Paris, L. Hachette.
- COURNOT, Augustin (1863), *Principes de la théorie des richesses*, Paris, L. Hachette.
- DEBREU, Gérard (1959), *Theory of Value*, Cowles Foundation, Yale University. Traduction française, *Théorie de la valeur*, Dunod, Paris, 1966.
- DEHEM, Roger (1984), *Histoire de la pensée économique, des mercantilistes à Keynes*, Dunod.
- DIEMER, Arnaud, LALLEMENT, Jérôme (2005), « De Auguste à Léon Walras, retour sur les origines du marché et de la concurrence walrassiennes », *Cahier du CERAS*, hors-série n°4, Avril, pp. 99-120.
- DIEMER, Arnaud (2004), « Les apports de Hume à la théorie monétaire et de l'intérêt », *Cahier du Gratice*, 1<sup>er</sup> semestre, pp. 1 – 25.
- DIEMER, Arnaud (2004), « Economie pure et économie appliquée, retour sur l'origine de l'œuvre de Léon Walras », *Cahier du CERAS*, hors-série, 3, pp. 235 – 252.
- DIEMER, Arnaud (2003), « Utilité, valeur, demande : la controverse entre J-B Say et Jules Dupuit », in Jean-Pierre POTIER, André Tiran (éd), *Jean-Baptiste Say, Nouveaux regards sur son œuvre*, *Economica*, pp. 361-380.
- DIEMER, Arnaud (2002), « Une relecture du paradoxe de la valeur à travers les travaux de Pellegrino Rossi », *Document de travail, 2002-03*, Université de Reims, pp. 1-16
- DIEMER, Arnaud (2001), « Le paradoxe de la valeur : un retour sur les travaux de Say, Ricardo, Dupuit, Mc Culloch et Rossi », *Actes du colloque Charles Gide Agréger, répartir et échanger : la valeur d'Aristote à Sraffa, Shapley et Debreu*, 27-29 septembre, Strasbourg, pp. 1- 21.
- DOCKES, Pierre, POTIER, Jean-Pierre (2003), *Léon Walras et le statut de la concurrence : une étude à partir des Eléments d'économie politique pure*, X<sup>e</sup> Colloque de l'Association Ch. Gide, Grenoble, septembre, 29 p.
- DOCKES, Pierre (1996), *La société n'est pas un pique-nique*, *Economica*.
- DOSTALER, Gilles (2001), *Le libéralisme de Hayek*, Repères n°310, La Découverte.
- DOSTALER, Gilles (1989), *Friedrich Hayek, Philosophie, économie et politique*, *Economica*.
- DUPUIT, Jules (1865), «De la liberté de tester », *Journal des Economistes*, 2<sup>nd</sup> série, XXXVII, pp. 194 -228.
- DUPUIT, Jules (1861), «Du principe de propriété – le juste – l'utile » *Journal des Economistes*, 2<sup>ème</sup> série, XXIX, pp. 321-347 ; XXX, pp. 28-55.
- DUPUIT, Jules (1861), *La liberté commerciale*, Guillaumin, Paris.
- ESMENARD DU MAZET (1849), *Nouveaux Principes d'Economie Politique*, Paris, Joubert.
- FRIEDMAN, Milton (1983), *Prix et théorie économique*, *Economica*.
- FRYDMAN, Roger (1992), Ambiguïté ou ambivalence de la notion de marché, *Cahiers d'économie politique*, n° 20-21, L'Harmattan.
- GARNIER, Joseph (1879), *Premières notions d'économie politique sociale ou industrielle*, 5<sup>ème</sup> édition, Guillaumin.
- GIDE, Charles., RIST Charles (1913), *Histoire des doctrines économiques*, Sirey, Paris.
- GRANOVETTER, Mickael (1995), *la construction sociale du marché*, L'Harmattan.
- GRANOVETTER, Mickael (1994), « Les institutions économiques comme constructions sociales », dans *Analyse économique des Conventions*, PUF.
- GUERRIEN, Bernard (1989), *Concurrence, flexibilité et stabilité*, *Economica*.
- GUERRIEN, Bernard (1989), *La théorie néo-classique, bilan et perspectives*, *Economica*.
- GUERRIEN, Bernard (1996), *Dictionnaire d'analyse économique*, La Découverte, Repères.
- HAYEK, Friedrich (1931), *Prices and Production*, Londres, Routledge & Sons.
- HAYEK, Friedrich (1944), *The Road to Serfdom*, Londres, Routledge & Sons.
- HUME, David (1740), *A treatise of Human Nature : Being An Attempt to Introduce the Experimental Method of Reasoning into Moral Subjects*, vol III Of Morals, London, Thomas Longman, trad. française, Hume, La morale, *Traité de la nature humaine III*, GF-Flammarion, 1993.
- HUME, David (1752), *Essays, moral, Political, and Literary*, Londres.
- HUME, David (1825), *Histoire d'Angleterre. Depuis l'invasion de Jules César jusqu'à la révolution de 1688*. Traduction française, 2<sup>ème</sup> édition, revue, corrigée, précédée d'un essai sur la vie et les écrits de David Hume par M. Campenon, chez Janet et Cotelle, Paris.
- JEVONS, Stanley (1871) «*The Theory of Political Economy* » Londres, Mc Millan and Cie, 2<sup>n</sup> edit 1879.

- LATOUCHE Serge (1992), Marché et marchés, *Cahiers des Sciences Humaines*, vol 30, n°1-2, pp. 35-52.
- LEWIS, Denis K. (1969), *Convention : A philosophical study*, Harvard University Press.
- MALTHUS, Thomas (1820), *Principes d'économie politique*, chez Calmann Levy, 1969.
- MARSHALL, Alfred (1890), *Principles of Economics*, Mac Millan, London, 8<sup>th</sup> édition, Mc Millan, 1920. Traduction française, *Principes d'économie politique*, Gordon and Breach, Paris, 1971.
- MARX, Karl (1867), *Le capital*, Livre I, éditions sociales, 1978.
- MAUSS Marcel (1950), *Essai sur le don*, Sociologie et Anthropologie, Paris, PUF, 1991.
- MOUGEOT, Michel, NAEGELEN, Florence (1992), *Mécanismes incitatifs et formation des prix*, Economica.
- ORLEAN, André (1994), *Analyse économique des conventions*, PUF.
- RICARDO, David (1817), *Principes d'économie politique et de l'impôt*, trad. française, Champs Flammarion, 1977.
- ROSSI, Pellegrino (1840-1841), *Cours d'économie politique*, vol I et II, Joubert et Thorel.
- ROSSI, Pellegrino (1851-1854), *Cours d'économie politique*, vol III et IV, Joubert et Thorel.
- SAY, Jean-Baptiste (1826), *Traité d'économie politique*, Paris, Guillaumin ; 5<sup>ème</sup> édition, Calman-Levy, 1971.
- SAY, Jean-Baptiste (1828-1829), *Cours complet d'économie politique pratique*, 1<sup>ère</sup> édition, Rapilly, Paris ; 3<sup>ème</sup> édition, Guillaumin et Cie, 1852, *Cours d'économie politique et autres essais*, GF-Flammarion, 1996.
- SAY, Jean-Baptiste (1848), *Oeuvres diverses de J.B Say*, Guillaumin.
- SAY, Léon (1852), *David Hume, Oeuvre économique*, Guillaumin.
- SAY, Léon (1900), *Nouveau Dictionnaire d'Economie Politique*, Guillaumin.
- SCHUMPETER, Joseph A. (1954), *Histoire de l'analyse économique*, l'âge classique, 2, réimpression chez Gallimard, 1983.
- SKARBEEK F. (1829), *Théorie des richesses sociales*, Paris, Sautet, 2 vol.
- SIMIAND, François (1934), *la monnaie comme réalité sociale*, Annales sociologiques, D, 1, pp. 1-81.
- SIMONIN, Jean-Pierre, VATIN, François (2002), *L'œuvre multiple de Jules Dupuit (1804-1866), Calcul d'ingénieur, analyse économique et pensée sociale*, Presses Universitaires d'Angers .
- SISMONDI, Sismonde De (1819), *Nouveaux principes d'économie politique*, réimpression chez Calmann Levy, 1971.
- SMITH, Adams (1776), *Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Strahan et Cadell, Londres. Trad. Française, Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations, GF-Flammarion, 1991
- THIERS, Louis - Adolphe (1848), *De la propriété*, Paris, Editeurs Paulin et Lheureux Cie.
- TURGOT, Anne-Robert J. (1766), *Formation et distribution des richesses*, réimpression chez Garnier-Flammarion, 1997.
- VICKERS, David (1968), *Studies in the Theory of Money, 1690-1776*, Augustus M. KELLEY, New York.
- WALRAS, Léon (1874), « Principes d'une théorie mathématique de l'échange », *Journal des économistes*, 3<sup>e</sup> série, 34, 100, avril-juin, pp. 5-21.
- WALRAS, Léon (1874), *Éléments d'économie Politique pure*, Corbaz, Lausanne, in Pierre DOCKES, Pierre-Henri GOUTTE, Claude HEBERT, Claude MOUCHOT, Jean-Pierre POTIER, Jean-michel SERVET (éd), *Œuvres économiques complètes*, VIII, Economica, 1988.
- WEBER, Max (1947), *The Theory of Social and Economic Organization*, Oxford University Press.
- WILLIAMSON, Oliver E. (1996), *The Mechanisms of Governance*, Oxford University Press.
- WILLIAMSON, Oliver E. (1989), "Transaction cost Economics", in Robert SCHMALENSEE, Robert WILLIG (ed), *Handbook of Industrial Organization*, vol 1, pp. 135-182.
- WILLIAMSON, Oliver E. (1985), *The Economic Institutions of Capitalism*, New York, The Free Press.
- WILLIAMSON, Oliver E. (1979), "Transaction-Cost Economics: The Governance of Contractual Relations", *Journal of Law and Economics*, vol 22, n°2, October, pp. 233-261.
- WILLIAMSON, Oliver E. (1975), *Markets and Hierarchies : Analysis and Antitrust Implications*, New York, Free Press.
- WILLIAMSON, Oliver E. (1973), "Markets and Hierarchies: Some Elementary Considerations", *The American Economic Review*, vol 63, n°2, May, pp. 316-325.
- WILLIAMSON, Oliver E. (1971), "The Vertical Integration of Production : Market Failure Considerations", *The American Economic Review*, vol 61, n°2, May, pp. 112 -123.
- WILLIAMSON, Oliver E. (1967), "Hierarchical Control and Optimum Firm Size", *The Journal of Political Economy*, vol 75, n°2, april, pp. 123-138.